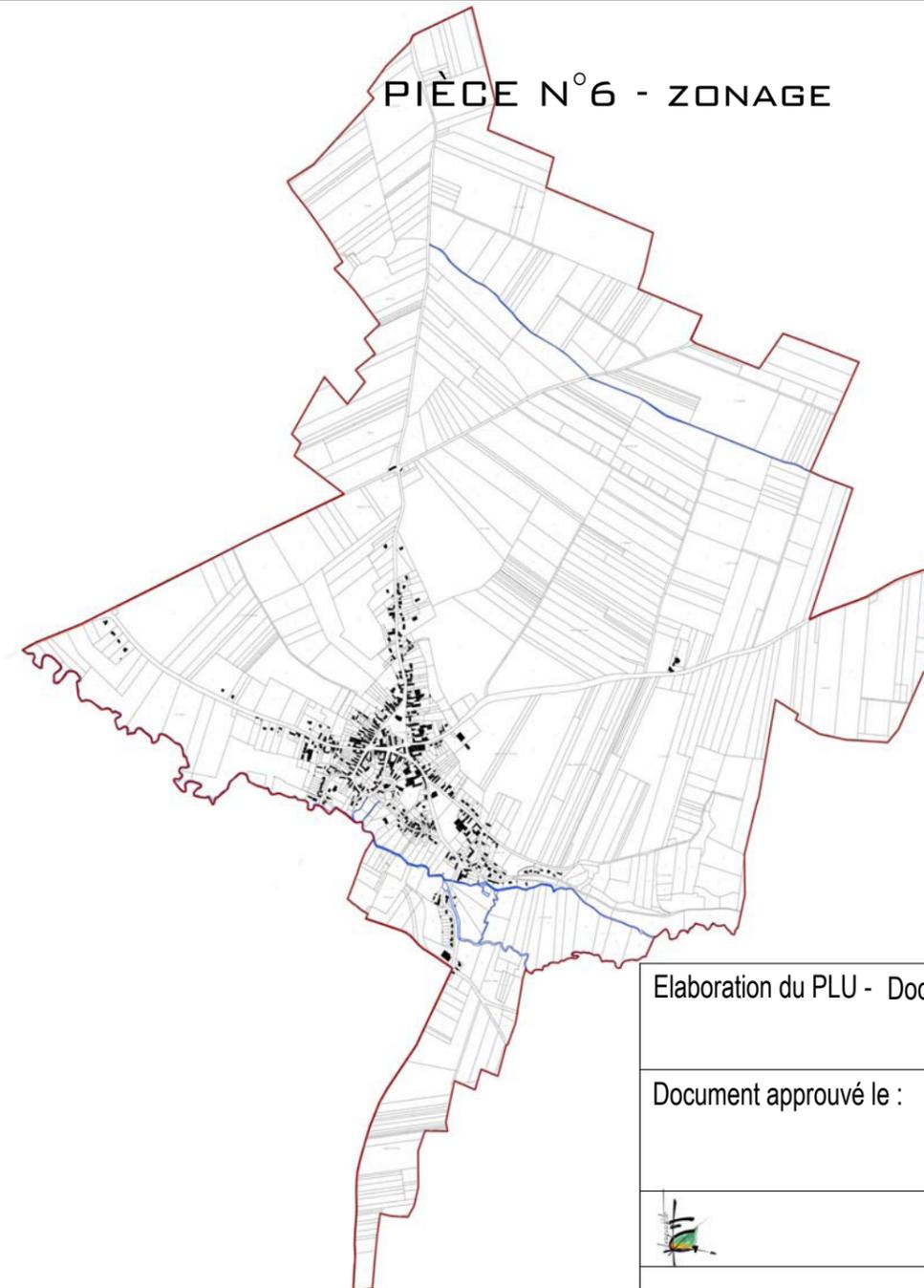


Commune de Bermerain

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°6 - ZONAGE



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :



Agence Fabienne Guinet Paysagistes 1197 Route d'Arras
59554 Raillencourt Sainte Olle
Tel: 03 27 70 31 72
E-mail: fabienne.guinet@club-internet.fr

IngESPACES

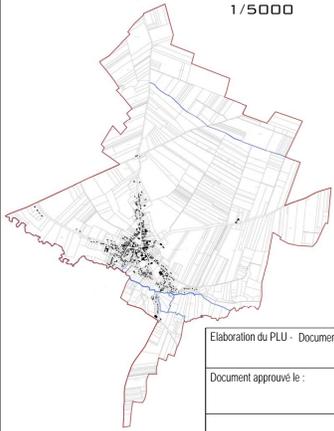
Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

Infrastructures - Environnement - Urbanisme

23 rue Alfred Nobel
77420 Champs Sur Mame
Tél : 01 64 61 86 24
Fax: 01 60 05 03 62

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°6A - PLAN DE ZONAGE
1/5000



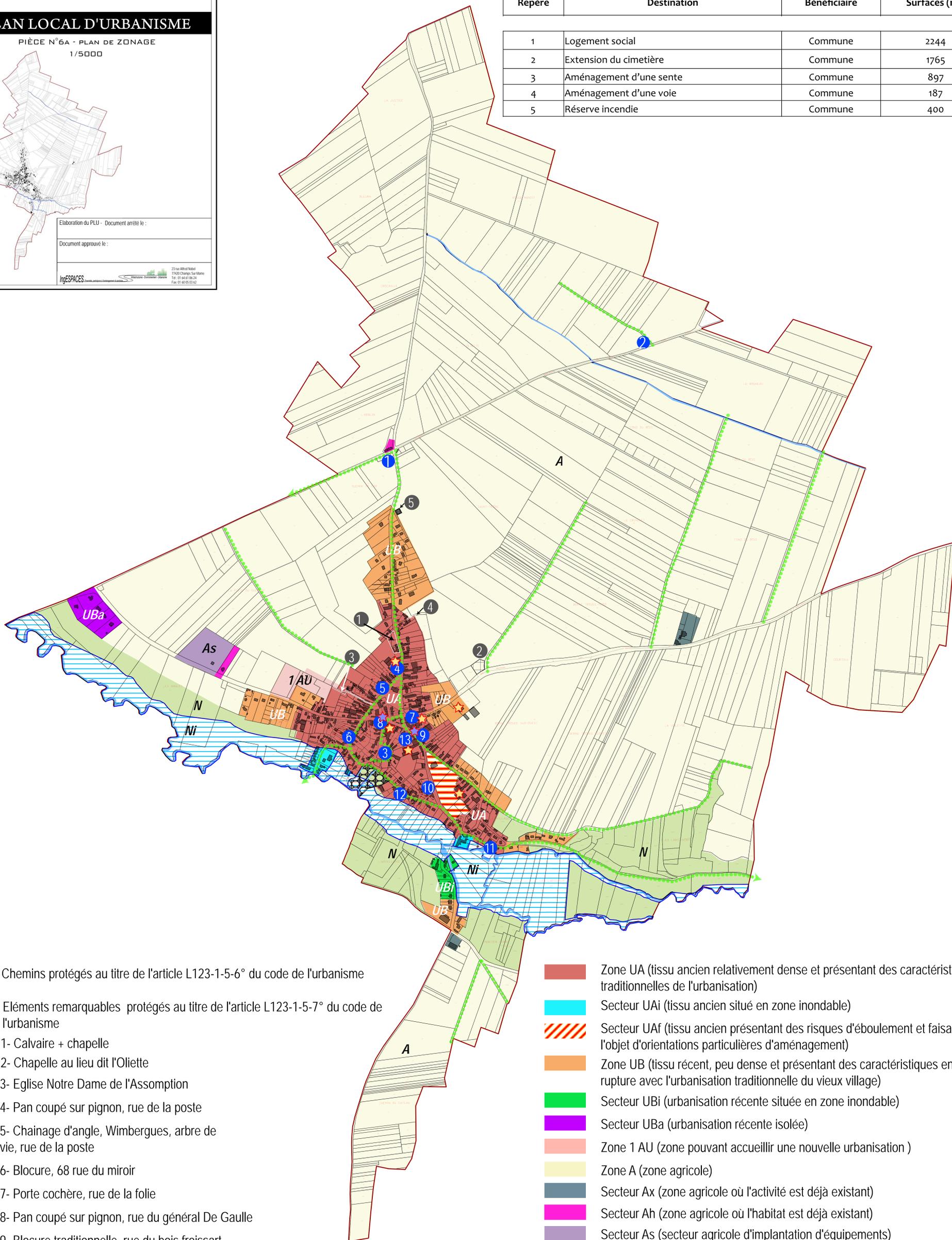
Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :

IngeSPACES 23 rue Albert Roblot
71200 Chagny-Sur-Maine
Tel: 01 84 41 86 24
Fax: 01 84 93 93 62

Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés			
Repère	Destination	Bénéficiaire	Surfaces (m²)
1	Logement social	Commune	2244
2	Extension du cimetière	Commune	1765
3	Aménagement d'une sente	Commune	897
4	Aménagement d'une voie	Commune	187
5	Réserve incendie	Commune	400



Chemins protégés au titre de l'article L123-1-5-6° du code de l'urbanisme

Eléments remarquables protégés au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme

- 1- Calvaire + chapelle
- 2- Chapelle au lieu dit l'Oliette
- 3- Eglise Notre Dame de l'Assomption
- 4- Pan coupé sur pignon, rue de la poste
- 5- Chainage d'angle, Wimbergues, arbre de vie, rue de la poste
- 6- Blocure, 68 rue du miroir
- 7- Porte cochère, rue de la folie
- 8- Pan coupé sur pignon, rue du général De Gaulle
- 9- Blocure traditionnelle, rue du bois froissart
- 10- Habitat traditionnel, ruelle des Recquignies
- 11- Moulin sur l'Ecaillon, lavoir, rue du Moulin
- 12- Lavoir, rue des sources
- 13- Corps de ferme à cour carré et pigeonnier, rue de la folie

Eléments du paysage protégés au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme (voir plan 6C)

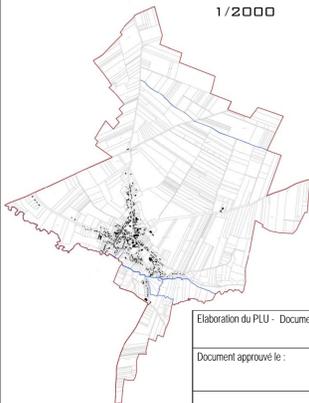
- Zone UA (tissu ancien relativement dense et présentant des caractéristiques traditionnelles de l'urbanisation)
- Secteur UAi (tissu ancien situé en zone inondable)
- Secteur UAF (tissu ancien présentant des risques d'éboulement et faisant l'objet d'orientations particulières d'aménagement)
- Zone UB (tissu récent, peu dense et présentant des caractéristiques en rupture avec l'urbanisation traditionnelle du vieux village)
- Secteur UBi (urbanisation récente située en zone inondable)
- Secteur UBa (urbanisation récente isolée)
- Zone 1 AU (zone pouvant accueillir une nouvelle urbanisation)
- Zone A (zone agricole)
- Secteur Ax (zone agricole où l'activité est déjà existant)
- Secteur Ah (zone agricole où l'habitat est déjà existant)
- Secteur As (secteur agricole d'implantation d'équipements)
- Zone N (zone naturelle à protéger en raison de son intérêt paysager, environnemental etc...)
- Secteur Ni (zone naturelle soumise aux risques d'inondation)
- Espace boisé classé
- Siège d'exploitation agricole
- Site pollué identifié et localisé (non localisés : site route du Cateau et site au lieudit l'Hôtellerie)

0 100 m 500 m



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°6B - PLAN DE ZONAGE
1/2000



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :

IngESPACES
21 rue Alfred Nobel
51020 Champe sur Marais
Tél. 03 44 63 98 24
Fax. 03 45 59 03 62

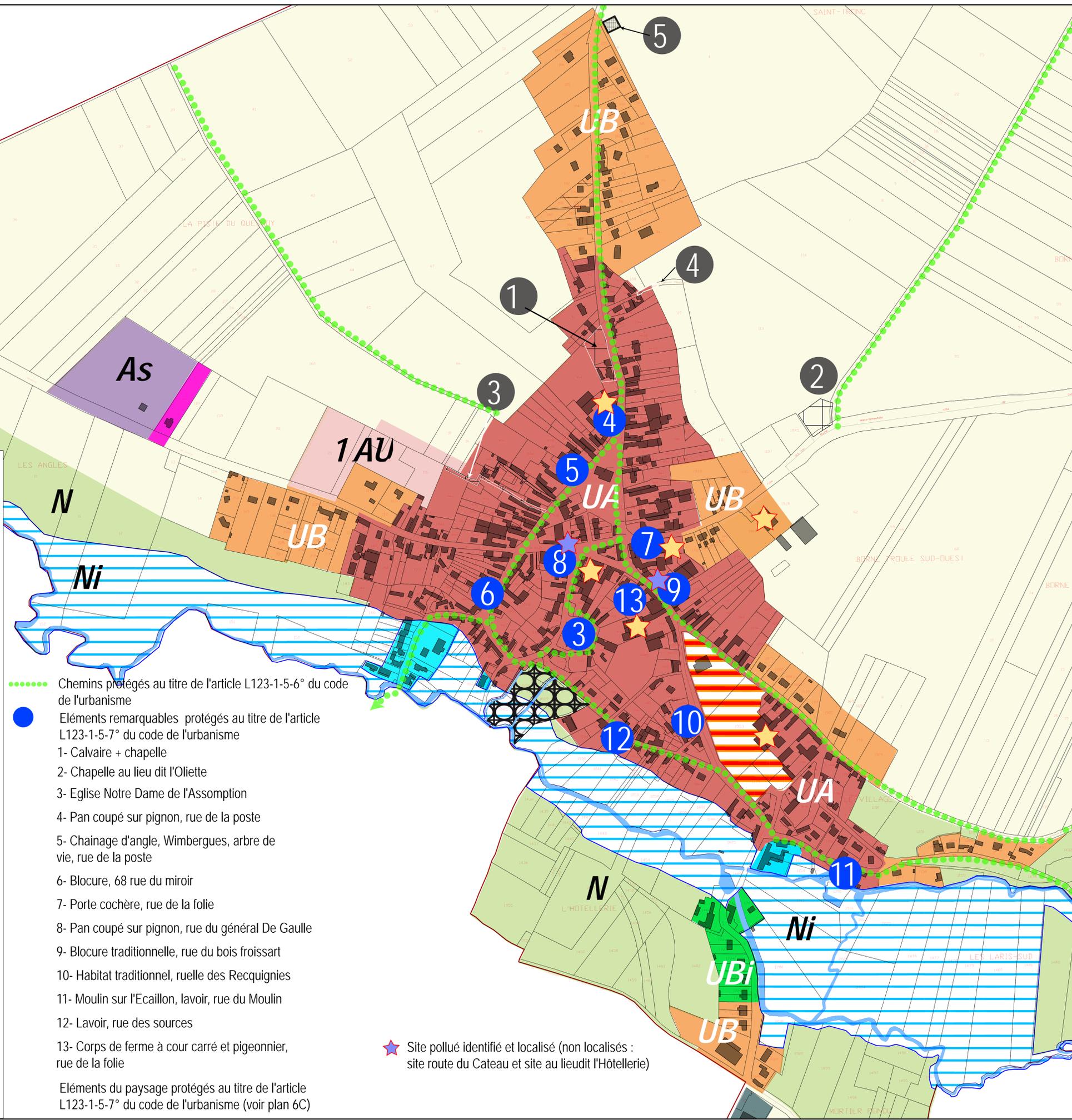
- Zone UA (tissu ancien relativement dense et présentant des caractéristiques traditionnelles de l'urbanisation)
- Secteur UAi (tissu ancien situé en zone inondable)
- Secteur UAf (tissu ancien présentant des risques d'éboulement et faisant l'objet d'orientations particulières d'aménagement)
- Zone UB (tissu récent, peu dense et présentant des caractéristiques en rupture avec l'urbanisation traditionnelle du vieux village)
- Secteur UBi (urbanisation récente située en zone inondable)
- Secteur UBa (urbanisation récente isolée)
- Zone 1 AU (zone pouvant accueillir une nouvelle urbanisation)
- Zone A (zone agricole)
- Secteur Ax (zone agricole où l'activité est déjà existant)
- Secteur Ah (zone agricole où l'habitat est déjà existant)
- Secteur As (secteur agricole d'implantation d'équipements)
- Zone N (zone naturelle à protéger en raison de son intérêt paysager, environnemental etc...)
- Secteur Ni (zone naturelle soumise aux risques d'inondation)
- Espace boisé classé
- Siège d'exploitation agricole
- Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés

Repère	Destination	Bénéficiaire	Surfaces (m²)
1	Logement social	Commune	2244
2	Extension du cimetière	Commune	1765
3	Aménagement d'une sente	Commune	897
4	Aménagement d'une voie	Commune	187
5	Réserve incendie	Commune	400



0 100 m 500 m

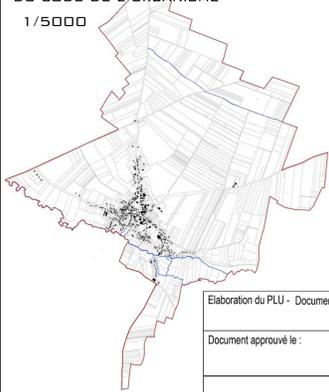


- Chemins protégés au titre de l'article L123-1-5-6° du code de l'urbanisme
- Eléments remarquables protégés au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
 - 1- Calvaire + chapelle
 - 2- Chapelle au lieu dit l'Oliette
 - 3- Eglise Notre Dame de l'Assomption
 - 4- Pan coupé sur pignon, rue de la poste
 - 5- Chainage d'angle, Wimbergues, arbre de vie, rue de la poste
 - 6- Blocure, 68 rue du miroir
 - 7- Porte cochère, rue de la folie
 - 8- Pan coupé sur pignon, rue du général De Gaulle
 - 9- Blocure traditionnelle, rue du bois froissart
 - 10- Habitat traditionnel, ruelle des Recquignies
 - 11- Moulin sur l'Ecaillon, lavoir, rue du Moulin
 - 12- Lavoir, rue des sources
 - 13- Corps de ferme à cour carré et pigeonnier, rue de la folie
- Eléments du paysage protégés au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme (voir plan 6C)

Site pollué identifié et localisé (non localisés : site route du Cateau et site au lieudit l'Hôtellerie)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°60 - PLAN DES ELEMENTS DU PAYSAGE PROTEGES
AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 1 5 7
DU CODE DE L'URBANISME
1/5000



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :

23 rue Albert Nolle
59450 Chéres-Sud-Malma
Tel : 03 68 61 86 24
Fax : 03 68 61 01 62

INDES



**PROTECTION DES ELEMENTS DU PAYSAGE
AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 1 5 7 DU CODE
DE L'URBANISME**

-  Prairies
-  Haies bocagères
-  Patrimoine architectural
-  Saules têtards



0 100 m 500 m